



## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**ALPHA EQUITY WORLD ESG**  
**Code ISIN part RC : FR0014008AY7**  
**BLUE COLIBRI AM**  
**« FIA soumis au droit français »**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Blue Colibri AM et dans le respect des exigences du label français ISR. Néanmoins, ce FIA ne bénéficie pas à ce jour d'un label ISR.

Le FIA a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, l'indice BLOOMBERG WORLD LARGE AND MID CAPS TOTAL RETURN INDEX (dividendes réinvestis). Le fonds aura la possibilité de s'écarter de la performance de l'indice de référence compte tenu de son allocation discrétionnaire répondant aux critères de l'investissement socialement responsable, mais tout en respectant les contraintes sectorielles et géographiques.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie de gestion de le FIA établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. L'univers de référence est composé (i) pour une part des entreprises de l'indicateur de référence « BLOOMBERG WORLD LARGE AND MID CAPS TOTAL RETURN INDEX (WORLD INDEX) » et (ii) pour l'autre part de l'ensemble des entreprises de moyennes et grandes capitalisations boursières mondiales, sélectionnées parmi les sociétés créatrices de valeur ayant un retour sur capital investi ( ROIC ) > au coût du capital (WACC). L'univers total est constitué d'environ 5 100 entreprises.

1. **Filtre ESG** : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie développée par Blue Colibri AM. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E (Poids 50%) : l'intensité carbone, pour le pilier S (Poids 30%) : égalité hommes/femmes, et pour le pilier G (Poids 20%) : transparence de la politique de rémunération des dirigeants, sont inclus dans nos catégories ESG.

La gestion applique un filtrage positif qui permet de sélectionner 80% des sociétés qui apportent des solutions aux défis environnementaux et sociaux. Ce filtrage positif est réalisé en appliquant (i) une approche « Best-In-Universe » consistant à sélectionner les émetteurs dont la note ESG est strictement supérieure à la moyenne ESG de l'univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité puis (ii) une approche « Best-In-Efforts » consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.

2. **Analyse financière** : les valeurs sont analysées au plan financier sur le plan qualitatif de façon à conserver les valeurs les plus performantes.
3. **Construction de l'allocation** : Le FIA est structuré en fonction d'une stratégie « bottom-up ». les actifs seront sélectionnés et répartis selon la pondération pour une part de l'indice BLOOMBERG WORLD LARGE AND MID CAPS TOTAL RETURN INDEX et pour l'autre part de l'ensemble des entreprises de moyennes et grandes capitalisations boursières mondiales, par pays et secteurs d'activité.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

**Limites méthodologiques de la poche extra-financière** : L'utilisation de données externes est susceptible de ne pas être disponible. Le FCP ne prend pas en compte les données du scopes 3 pour les émissions carbonées.

**Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

De 80% à 100% sur les marchés actions, internationales négociées sur les principales places boursières mondiales, de moyennes et grandes capitalisations, de tous les secteurs.

Le FIA pourra être exposé aux actions de pays émergents (10%)

De 0% à 20% en instruments de taux souverains, publics, privés, de la zone euro, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Le FIA pourra être exposé en instruments de taux de pays émergents (10%)

Aucun investissement ne sera fait sur des small ou micro-caps (c'est-à-dire avec des capitalisations boursières inférieures à 500 millions d'euros)

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change

Il peut également intervenir, cumulativement à hauteur de 15% maximum, sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et titres intégrant des dérivés, aux risques d'action, de taux;
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture aux risques de change.

**Affectation des sommes distribuables : Capitalisation**

**Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.**

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA)

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :**

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 6 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes

En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS COURANTS	2,05%
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible auprès de la société de gestion. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance du FIA, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

**PERFORMANCES PASSES**

**Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées. Les performances affichées seront celles du fonds et de son indicateur de référence**

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de référence est calculée coupons et dividendes réinvestis

- DATE DE CREATION DU FIA : 17/05/2022

- DATE DE CREATION DE LA PART: 17/05/2022

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

**INFORMATIONS PRATIQUES :**

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**BLUE COLIBRI AM**

17 rue de l'Argonne

33500 Libourne

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS :** BLUE COLIBRI AM

**REGIME FISCAL :**

Le FIA n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, est disponible sur le site internet <http://www.blue-colibri-am.com>. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande.

La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la direction générale : BLUE COLIBRI AM ne versera pas de rémunération variable aux gérants du FIA.

**La responsabilité de BLUE COLIBRI AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**BLUE COLIBRI AM** est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **17/05/2022**